

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1897/BPE chargeant le sergent-chef d'infanterie de marine Francis Lalevée de l'expédition des affaires urgentes et courantes pendant les absences du Commandant de Cercle d'Obock pour les affaires de la compétence de l'Etat.

n° 1897/BPE

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
2 décembre 1968

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1968

Date du numéro
10 janvier 1968

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent-chef d'infanterie de marine Francis Lalevée, agent spécial du Cercle d'Obock est, pendant les absences de M. Jean Allard, attaché d'administration centrale de l'e classe, 3° échelon, commandant de Cercle d'Obock, chargé de l'expédition des affaires urgentes et courantes de la compétence de l'Etat dans le ressort du dit Cercle.